

L'ADIE, L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE

L'Adie est une association nationale reconnue d'utilité publique qui défend l'idée que chacun peut devenir entrepreneur. Depuis 30 ans, dans ses **158 antennes** et **292 permanences** présentes sur tout le territoire national, ses **600 salariés** et **1400 bénévoles** financent et accompagnent les créateurs d'entreprise, pour une économie plus inclusive, fondée sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.

L'ADIE FINANCE ET ACCOMPAGNE LES PETITS ENTREPRENEURS LOCAUX

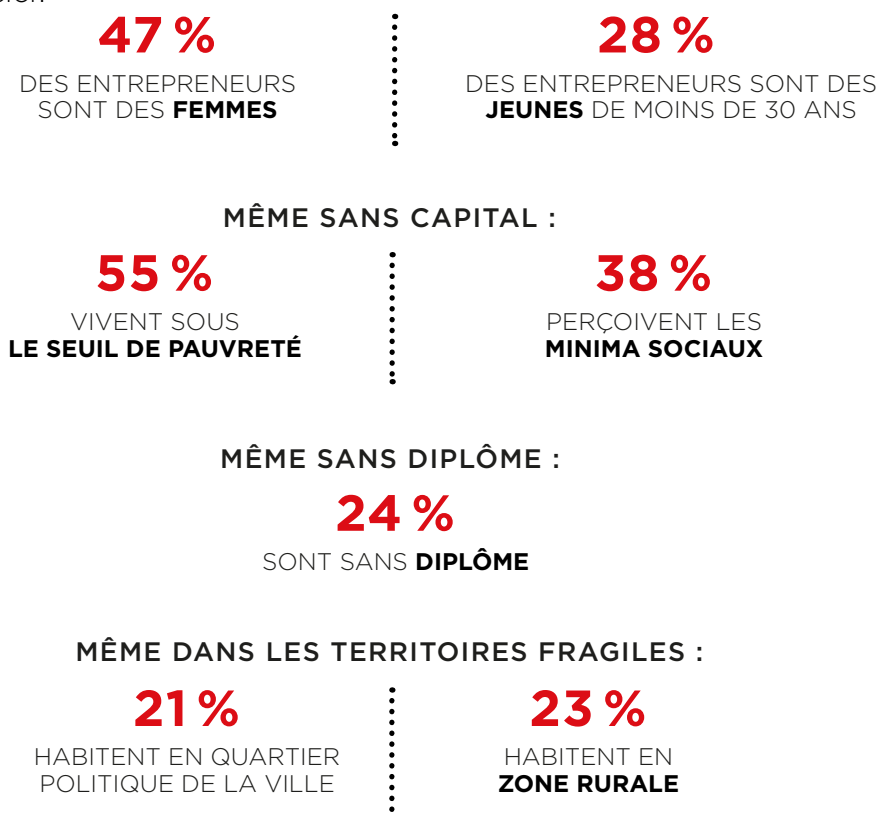
L'Adie propose aux créateurs d'entreprise dont les projets n'ont pas accès au crédit bancaire des financements pouvant atteindre 10 000 euros, assortis de prêts d'honneur, primes ou avances remboursables de l'État ou des collectivités locales.

Un accompagnement gratuit leur est également proposé pour assurer la pérennité de leur activité, avant, pendant et après la création de l'entreprise, sous la forme de formations collectives et d'un suivi personnalisé dans des domaines aussi variés que la gestion, les démarches administratives, le développement commercial, le conseil juridique ou la fiscalité.

46 000 ENTREPRENEURS ACCOMPAGNÉS

L'ADIE S'ENGAGE PARTOUT EN FRANCE POUR RENDRE L'ENTREPRENEURIAT ACCESSIBLE À TOUS

Au quotidien, l'Adie travaille dans les quartiers, dans les villes, dans les campagnes, à lever tous les obstacles administratifs, bancaires, psychologiques, pratiques, auxquels se heurtent celles et ceux qui ont envie d'entreprendre mais n'ont pas le capital social, culturel, ou financier.



LES ENTREPRENEURS SOUTENUS PAR L'ADIE SONT CRÉATEURS DE RICHESSE

Vendeurs sur les marchés, esthéticiennes, restaurateurs, maraîchers, traiteurs, fleuristes, gardes d'enfants, épiciers, réparateurs de vélos, savonniers, coiffeurs à domicile, artisans du bâtiment, fabricants de biscuits, de tisanes, de bijoux, de produits cosmétiques ou d'objets artisanaux... Les 50 000 entrepreneurs soutenus par l'Adie sont représentatifs des petits entrepreneurs qui font vivre l'économie locale.

76 %

DES ENTREPRENEURS
SONT **PÉRENNES**
À 2 ANS

84 %

SONT **INSÉRÉS**
DURABLEMENT

1,3

EMPLOI CRÉÉ
PAR ENTREPRISE
FINANCÉE

1 €

INVESTI DANS L'ACTION DE
L'ADIE RAPPORTE **2,38 EUROS**
À LA COLLECTIVITÉ

L'ADIE MILITE POUR FAIRE AVANCER LE DROIT À ENTREPRENDRE POUR TOUS

En les consultant régulièrement à travers des études et des enquêtes sur leurs préoccupations, l'Adie se fait le « mégaphone » de petits entrepreneurs locaux, inaudibles auprès des pouvoirs publics, pour lever les freins à la création d'entreprise et favoriser le développement des activités des entrepreneurs aux revenus modestes.



Crédit photographique : © Fabrice Dall'Anese

« L'Adie s'emploie depuis trente ans à faire en sorte que ces aspirations, et cette énergie créatrice qu'elles suscitent, puissent se concrétiser en exercice d'un droit effectif et accessible à tous : le droit à l'initiative économique. Et pour cela nous travaillons dans les banlieues, dans les villes, dans les campagnes, à lever tous les obstacles administratifs, bancaires, psychologiques, pratiques, auxquels se heurtent celles et ceux qui n'ont pas le capital social, culturel, financier, celles et ceux qui " ne savent pas comment faire " et qui croient que " ce n'est pas possible ". »

Frédéric Lavenir, Président de l'Adie